

## Demande d'admission à la procédure d'accréditation institutionnelle

*Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli et signé par e-mail à [info@akkreditierungsrat.ch](mailto:info@akkreditierungsrat.ch).*

### 1. Nom de la haute école

*Veillez mettre les éventuelles formes abrégées du nom entre parenthèses après le nom complet.  
Le Conseil d'accréditation utilisera la dénomination susmentionnée pour tous les documents à venir.*

### 2. La haute école dépose sa demande d'admission

#### 2.1. pour

- l'accréditation institutionnelle initiale
- le renouvellement de l'accréditation institutionnelle

#### 2.2. en tant que

- Université
- Institut universitaire
- Haute école spécialisée
- Institut de niveau haute école spécialisée
- Haute école pédagogique

### 3. Admission à la procédure d'accréditation

- La haute école atteste de manière crédible avec le rapport ci-joint (incl. les pièces jointes) qu'elle remplit les conditions visées à l'art. 4, al. 1, de l'Ordonnance d'accréditation LEHE.
- La haute école remplit les conditions visées à l'art. 4, al. 2, de l'Ordonnance d'accréditation LEHE. Elle est admise à la procédure d'accréditation sans examen des conditions visées à l'art. 4, al. 1, de l'Ordonnance d'accréditation LEHE.

### 4. Choix de l'agence d'accréditation

La haute école mandate l'agence suivante pour la mise en oeuvre de la procédure d'accréditation institutionnelle :

*La haute école peut choisir une agence dans la liste des agences reconnues. Le Conseil d'accréditation recommande à la haute école de consulter l'agence au préalable.*

## 5. Langue de procédure

Allemand

Français

Italien

## 6. Requérant/e

Nom, prénom

Titre

Fonction

Adresse

Téléphone

E-mail

*Le/la requérant/e est la personne responsable de la haute école. Le Conseil d'accréditation enverra les documents officiels à la personne signant en tant que requérant/e.*

.....  
Lieu, date

.....  
Signature

## 7. Personne de contact (si autre que requérant/e)

Nom, prénom

Titre

Fonction

Adresse

Téléphone

E-mail

*La personne de contact est la personne désignée comme interlocuteur auprès de l'agence d'accréditation pour la planification de la procédure.*

**Veillez informer le Conseil d'accréditation de tout changement important (par ex. d'agence, de langue de procédure, de nom, d'adresse, de requérant/e ou de personne de contact, etc.).**